

Grand Prix de Montpellier FONTCAUDE Samedi 1er et dimanche 2 juin 2024

Temps impartit

JEU LENT - CONTRÔLE A L'ENREGISTRMENT DES SCORES

Temps de jeu impartit : 4 heures 45 minutes

Chaque groupe doit terminer son tour conventionnel dans le temps impartit par le Comité de l'épreuve pour jouer le tour conventionnel.

Ce temps de **4 heures 45 minutes** est augmenté d'un délai supplémentaire de **5 minutes** pour se rendre du green du dernier trou du tour à la salle d'enregistrement des scores.

Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps impartit (**R 5.6**).

Ainsi, en dehors de circonstance atténuante, tous les joueurs du groupe encourront

1 coup de pénalité, à ajouter au score du trou n° 18, pour infraction à la règle

« Retarder indûment le jeu ; jeu lent » (**R 5.6**) :

➤ pour le 1^{er} groupe, s'il accède à la salle d'enregistrement des scores plus de **5 heures 00 minutes** (10 minutes de marge) après son départ.

➤ pour chacun des autres groupes :

> s'il accède à la salle d'enregistrement des scores plus de **5 heures 00 minutes** après son départ

ET

> si l'intervalle de temps avec le groupe précédent, à l'arrivée en salle d'enregistrement des scores, est de plus de **10 minutes** par rapport à l'intervalle de temps du départ (11 mn + 10 mn).